

## RELEVÉ DE DÉCISIONS PRISES AU CONSEIL EXÉCUTIF ELARGI DU 28 MAI 2015

### Présents :

Mme/Mrs BARILLERE Jean-Marie (CNIV) - BERNARD Michel (INTER RHONE) - BOVA Fabien (CIVB) - CHARRIER Emmanuel (BIVC) - DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) - FORGEAU Joel (VIN & SOCIETE) - FRANJUS-GUIGUES Dorothee (CNIV) - IMBERTI Marie-Henriette (CNIV) - SALIES Jean-Louis (CIVR) - VINET Gérard (INTER LOIRE) – AGOSTINI Jérôme (CNIV)

### Invitées :

Mesdames Agnès ROMATET-ESPAGNE, Catherine CHAVRIER, Victoire RACT-MADOUX

Le Président ouvre la séance, salue les présents et excuse les absents.

### **1. Procès Verbal**

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif Elargi du 16 avril 2015 est **validé à l'unanimité.**

### **2. Préparation de l'Assemblée Générale du CNIV du 25 juin 2015**

*Cf. Documents de séance : reporting budgétaire du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 (p. 11-14), bilan et compte de résultats 2014 au 31 décembre 2014 (p. 15-16) et proposition de rectification budgétaire 2015 (p. 17-20).*

#### **i. Budget 2014**

Les écarts positifs ou négatifs constatés entre le budget voté et réalisé sont justifiés par le trésorier du CNIV, Michel Bernard :

- Le budget de « fonctionnement » est conforme, à l'exception de la ligne « salaires et charges sociales » en raison d'une provision pour retraite et de celle concernant les « autres frais de gestion » à cause d'une facture d'entretien de 2013. Il apparaît sur ce sous-chapitre 1-1 un bonus de 3 395 euros.
- Le budget de « cotisations et participations » fait apparaître un excédent de 6 142 euros du fait de la ligne SCC qui gère les questions de communication collective au sein de l'ensemble des Interprofessions agricoles et agroalimentaires.

- Il est rappelé que le budget « Actions communes » est, par nature, déficitaire dans la mesure où il a vocation à prendre en charge les aléas (contentieux, études ou analyses) décidés au cours de l'année par le Conseil Exécutif.
- Le Pavillon du Vin au Salon de l'Agriculture fait apparaître un léger déficit de 3 077 euros du fait de la prise en compte d'un espace plus important et d'une nécessaire autonomie de la cuisine, conformément aux décisions prises par les professionnels.
- Concernant les « actions collectives » de recherche et développement, il est rappelé que les programmes CASDAR seront appelés selon une répartition différente (40%/an, 40% et 20%) de celle initialement prévue (33%/an) ce qui ne modifie pas le budget global du programme, mais uniquement les appels de cotisations annuels. Par ailleurs, le programme sur le dépérissement du vignoble a fait l'objet d'une provision de 50 000 euros, en lieu et place de 100 000 euros, comme initialement décidé.
- Enfin, il est rappelé qu'en 2014, la ligne « Action économie » prenait notamment en charge le salaire et les charges sociales de la chargée d'économie au CNIV, Marie-Henriette Imberti, qui sont, à compter de 2015, réintégrés dans le budget de « fonctionnement ».

Le compte de résultats, ainsi que les différents documents présentés, montre un excédent sur l'année 2014 de 41 727 euros sur le budget du CNIV. Il est proposé qu'il soit réparti de la manière suivante : 21 727 euros en réserve du CNIV et 20 000 euros dans le budget du CNIV 2015.

A l'occasion des échanges sur les propositions budgétaires, il est rappelé au Conseil Exécutif l'absence de financements publics nationaux, du fait de la disparition du fonds viticole géré par FranceAgriMer, pour le Salon de l'Agriculture et le prochain Pavillon des Vins (2016). Un dossier de financement communautaire OCM/Marché intérieur va être monté. Néanmoins, ce constat devrait conduire les Interprofessions à s'interroger sur leur positionnement politique et la prise de parole de chacun, dans le cadre de cette opération.

## **ii. Budget 2015**

Les propositions d'évolution qui seront arrêtées par l'Assemblée Générale sont présentées par le trésorier du CNIV, Michel Bernard. A cette occasion, il est rappelé le fonctionnement décisionnel du CNIV concernant les questions budgétaires : les Directeurs font des propositions au Conseil Exécutif. Ce dernier présente à l'Assemblée Générale ses décisions pour adoption définitive.

- La ligne de « fonctionnement » ne fait l'objet d'aucune modification notable.
- Dans les « Actions communes », il est proposé l'ajout d'une ligne relative à l'œnotourisme. Jusqu'à présent, ces dépenses étaient prises en charge par InterRhône du fait de l'investissement de Michel Bernard sur le sujet. Avec l'officialisation de la démarche, par la création d'un Cluster et d'un pôle d'excellence, dont il est Président, avec parmi les objectifs de repérer les bonnes pratiques, cette représentation doit se faire dans le cadre d'une délégation du CNIV. Cette mission conduit à des déplacements nombreux en régions. Le budget maximum est estimé à 20 000 euros.
- Le budget relatif aux honoraires d'avocats sera parfaitement précisé à l'Assemblée Générale : en effet, les dernières décisions du Conseil Exécutif, en particulier concernant la participation du CNIV au contentieux devant le Conseil d'Etat relatif au contrôle administratif sur les délais de paiement interprofessionnels, en accompagnement d'une Interprofession, n'ont pas pu être parfaitement estimées. Ce budget viendra s'ajouter à celui des différentes notes juridiques demandées aux Conseils du CNIV concernant, par exemple, la dématérialisation des DRM et la possibilité de passage obligatoire par les sites interprofessionnels.

Le Conseil Exécutif décide de présenter à l'Assemblée Générale du CNIV les différentes propositions présentées. Dans ce contexte, il valide :

- **les évolutions budgétaires relatives au budget 2014, y compris les affectations de l'excédent de 41 727 euros, en 20 000 euros sur le budget 2015 et 21 727 euros en réserve du CNIV,**
- **les modifications du budget 2015.**

### 3. **Lancement et financement de l'étude « cavistes »**

*Cf. Document de séance (p. 22-24). Une note complète, ainsi que des hypothèses de répartition budgétaire, est présentée.*

Il est rappelé que pour que cette étude soit réalisée en 2015, elle doit impérativement être lancée dans la poursuite de la réunion du jour.

Les débats relatifs à la répartition budgétaire sur le sujet découlent à la fois de la nécessité de réformer les différentes grilles sur les études et les panels en cours, historiques et complexes, et à la fois et surtout du fait qu'il s'agit d'un relevé d'offres complet, c'est-à-dire qui couvre l'intégralité de la gamme de vins disponibles chez les cavistes étudiés.

Le Conseil Exécutif du CNIV décide concernant l'étude « cavistes » que :

- En 2015, la grille de répartition appliquée sera celle des « **tickets d'entrée** ».
- Les résultats de l'analyse effectuée ne seront communiqués qu'aux financeurs de l'étude.
- Le groupe de travail concernant les nouvelles grilles de répartition sur les panels et les études devra **présenter des hypothèses**, après avoir déterminé ce qui relève de la **notion de « partage » de celle de « mutualisation »**.

### 4. **Rapport COGEA**

*Cf. Document de séance (p. 25-45) : présentation sous forme de power point et synthèse en français.*

Le Conseil Exécutif constate, après la présentation du rapport faite par Marie-Henriette Imberti, que ce document manque de cohérence entre ses développements et ses conclusions, ces dernières reprenant les positions fortes de la Commission Européenne que l'étude ne fait pas évoluer.

Il sera utile, dans ce cadre, de travailler une position politique forte à partir des conclusions du rapport et la faire remonter à la Commission Européenne.

### 5. **Sopexa**

Le Président d'honneur, Jean-Louis Salies, qui représente le CNIV au sein du Conseil d'Administration de la Sopexa fait un état des dernières discussions. Les différents échanges de courriers sont également présentés. Ils montrent la nécessité impérieuse de sortir de l'actionnariat de cette société, ce qui nécessite une évaluation rapide de sa valorisation notamment de ses actifs.

## 6. Questions diverses

Une information rapide est faite au Conseil Exécutif concernant le dossier sur le dépérissement du vignoble, et plus particulièrement sur l'organisation de la journée de séminaire le 22 juillet prochain où une très forte participation des professionnels des Interprofessions est nécessaire.

Un point est également fait sur le dossier Dématérialisation des DRM dont la partie technique est en cours de finalisation, mais qui nécessitera des interventions politiques fortes du Président du CNIV pour lesquelles le Conseil Exécutif donne son mandat.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Exécutif, à l'initiative de Michel Bernard, reçoit **Mesdames Agnès Romatet-Espagne**, Directrice des entreprises et de l'économie internationale, à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du Ministère des affaires étrangères et du développement international, **Catherine Chavrier**, nouvelle fédératrice de la famille « Mieux se nourrir » et **Victoire Ract-Madoux**.

Jean-Marie Barillère les accueille et montre que le secteur vitivinicole est très exportateur avec des augmentations croissantes en valeur. Cette démarche d'exporter répond à la baisse continue de la consommation en France. Aujourd'hui, l'avenir de la filière s'inscrit plus dans l'exportation que sur le marché domestique, en particulier avec le développement de nombreux pays et l'accroissement de leur PIB : par exemple, l'Asie et l'Afrique constituent des relais de croissance importants pour les prochaines années.

Par ailleurs, ce secteur est constitué essentiellement de PME. La preuve en est l'enquête anti-subsidies et anti-dumping chinoise qui a vu 3 500 entreprises françaises s'enregistrer ! C'est, en effet, un secteur atomisé.

Les problématiques à l'export sont classiques, essentiellement les mesures de restrictions d'accès liées à l'alcool.

La dernière chose sur laquelle le Président du CNIV souhaite insister est qu'il est beaucoup plus facile de vendre un produit dont le pays d'origine est fier, plutôt que dont il a honte et qui est dénigré (discours publics et positionnements législatifs). Le produit « Vin » fait partie de la culture, de l'histoire et du patrimoine de la France. Aujourd'hui, les concurrents du secteur utilisent les discours négatifs de la France, à leur profit.

Joël Forgeau, Président de Vin et Société, prend en exemple la campagne espagnole : « Bien vivre, Bien boire », mise en place avec des fonds professionnels, nationaux et européens. En France, le problème est également dans l'autocensure, en particulier dans les médias, avec une stigmatisation du produit, que les clients et consommateurs étrangers ne comprennent pas.

Agnès Romatet-Espagne affirme au Conseil Exécutif que Laurent Fabius considère la diplomatie économique comme un élément de la gamme disponible à sa disposition pour participer à la richesse de la France, raison pour laquelle il a la volonté de supporter l'exportation et attirer les investisseurs.

Elle constate, par ailleurs, qu'avec le Ministère de l'Agriculture, aujourd'hui plus à l'écoute des entreprises, comme le montre son dernier organigramme, il participe à un ensemble qui tente progressivement de s'organiser au service du monde économique.

Ils ont défini des secteurs stratégiques avec des familles prioritaires à l'exportation, en particulier vis-à-vis de marchés en croissance et de la nécessité de faire correspondre les produits aux marchés.

Elle présente quelques mesures mises en œuvre dans le cadre de son Ministère :

- La mise sous tension de tout le réseau diplomatique, avec l'instauration d'échanges obligés et systématiques avec les Interprofessions en considérant qu'au sein de l'administration française, il n'y a pas suffisamment de conscience du nécessaire développement international de la filière.
- La simplification des procédures et la suppression des budgets de la DSP à la Sopexa, notamment pour mettre fin à la multiplicité des interlocuteurs, mais un maintien des fonds de soutien à l'export à l'agriculture.
- Le travail régulier et étroit avec les Douanes françaises qui est un partenaire important à l'export et un appui aux entreprises.
- Autres actions : la compétitivité
  - o Adapter l'offre à la demande mondiale,
  - o Fiscalité,
  - o Positionnement des marques agroalimentaires sur une plateforme numérique,
  - o Gastronomie,
  - o Stratégies régaliennes (politique alcool – OCDE, OCM, Révision de l'Arrangement de Lisbonne sur la protection des Appellations d'Origine, etc).

Catherine Chavrier, nouvelle fédératrice de la famille « Mieux se nourrir », l'une des six filières prioritaires du commerce extérieur français, présente son parcours professionnel, ses priorités et ses objectifs.

\*\*\*\*\*